

**PROJET de PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17. 09. 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, Maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, Y. MARAIN, P. MONNIN , L. PELLIER, E. ROLLAND.

Absentes : I. CASSARD, S. GROSSIR, C. PEQUIGNOT .

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès verbal du 27 août 2024

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 27 août 2024 qui est adopté à l'unanimité.

2/ Préparation de la cérémonie des fusillés

2.1 Dépôt de gerbe à la stèle des Grands Jardins

Le dépôt de gerbe à la stèle dans Grands Jardins aura lieu le 19 septembre à 18 heures, dans l'intimité, en présence des familles.

2.2 Cérémonie d'anniversaire des vingt-deux fusillés :

La cérémonie d'anniversaire des vingt-deux fusillés aura lieu le dimanche 22 septembre .

10 h00 : Office religieux en l'église de Villars sous Ecot
11 H 00 : Dépôt de gerbes au carré des fusillés.

Le conseil municipal tient à rendre un hommage particulier pour le 80ème anniversaire des fusillés et du débarquement par une exposition photos à la salle Jean Monnin.

2.3 Préparation de la cérémonie

Cette cérémonie nécessite une préparation particulière au niveau du carré des fusillés et de la salle Jean Monnin.

- Samedi 21 9 h 30 : préparation et stockage du matériel dans un véhicule de transport et préparation de la salle Jean Monnin
- Samedi après-midi 17 heures : réalisation des derniers équipements

- Dimanche 22 septembre à 8 heures :
- montage des vitabris , bancs , sono
- Dimanche 10 heures : préparation de l'apéritif , branchement de la sono prêtée aimablement par monsieur Alain Devaux .

- 11h30 accueil et début de l'apéritif dans la salle Jean Monnin.

Une fiche récapitulative des préparatifs sera adressée aux conseillers.

Le conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui contribueront au bon fonctionnement de la cérémonie.

3/ Avis sur le plan de mobilité de PMA

Le plan de mobilité est un document de planification de la mobilité et un outil de programmation .Il détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport de marchandises , la circulation et le stationnement .

Le projet du plan de mobilité a été arrêté en séance du conseil communautaire de PMA le 26 juin 2024. Conformément aux dispositions de l'article L 1214-15 du code des transports , il doit être soumis à l'avis des personnes publiques associées dont les conseils municipaux des 73 communes membres de PMA.

L'exposé du maire entendu , le conseil municipal à l'unanimité , décide de reporter sa décision à la prochaine réunion afin d'obtenir l'avis des utilisateurs du Tad'Y.

4/ Affaires diverses

4.1 Travaux rue du Péky (création d'un réseau souterrain plus pose de chambre ORANGE)

La société STARTER TP de Feldkirch (68540) nous informe de son intention de commencer les travaux sur la commune de Villars sous Ecot le 07 octobre 2024.

La rue sera fermée à la circulation dans les 2 sens . Une déviation par la rue des Vignes , rue de Beuchery sera mise en place. Une information sera envoyée aux habitants . Date prévisionnelle des travaux du 07 au 27 octobre 2024.

4.2 Rapport de visite 2024 du jury départemental villes et villages fleuris Une visite de notre commune a eu lieu le 17 juillet 2024.

Le jury a décidé de maintenir le label 2 fleurs. Les membres de la commission fleurs déplorent le manque d'objectivité de certaines appréciations. La décision du jury n'affectera pas l'enthousiasme et la détermination des bénévoles de la commission fleurs.

4.3 Evolution du contrat Groupama de la commune

Compte tenu des nouveaux risques (cyberattaque , sinistre lié à une catastrophe naturelle , épidémies ...) la compagnie d'assurance demande de retourner un avenant visant à préciser les exclusions de garanties dans ces domaines .

L'exposé du maire entendu , le conseil municipal en déduit que Groupama tient à préciser que les risques énoncés ci-dessus ne sont pas pris en compte dans notre contrat d'assurance . Monsieur le maire demandera confirmation à l'assureur et pourra signer l'avenant à notre contrat .

4.4 courrier de fin de bail du logement situé 1 rue Joly Bois

La locataire demande que l'état des lieux soit effectué le 27 septembre pour un départ le 28. Un courrier lui sera adressé précisant que l'état des lieux de sortie est réalisé au moment de la remise des clés au bailleur, une fois le logement entièrement vidé de toutes les affaires du locataire.

La séance est close à 22h 40

le secrétaire

le Maire

C. Mouhot

C. Hirsch